



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PEGC : Lorraine

Question écrite n° 6226

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions d'application de la note de service datée du 23 août 1988 et relative au service des PEGC pendant l'année scolaire 1988-1989. Il aimerait connaître les moyens supplémentaires dont a pu bénéficier à ce titre l'academie de Nancy-Metz et savoir dans quelle mesure tous les établissements visés ont été attributaires des heures supplémentaires mentionnées. La réduction d'une demi-heure du service hebdomadaire des PEGC des collèges entrés en rénovation en 1988 est en effet intervenue très tardivement et a nécessité des bouleversements dans les emplois du temps. Il est donc urgent que le quota d'heures supplémentaires prévu soit attribué.

Texte de la réponse

Reponse. - La note de service du 23 août 1988 stipule que le service des professeurs d'enseignement général de collège est réduit d'une demi-heure pour tous les PEGC exerçant dans les collèges entrés en rénovation aux rentrées 1985-1986-1987 et pour ceux des collèges non encore entrés en rénovation. Cette mesure a été financée par le plan d'urgence arrêté par le conseil des ministres du 1er juin 1988. L'academie de Nancy-Metz s'est vue attribuer à cet effet, 1 382 heures supplémentaires-année. Il appartenait ensuite au recteur de doter les établissements bénéficiaires de la mesure. Il est enfin précisé que les obligations de service des PEGC des collèges entrés en rénovation à la rentrée 1988, fixées à 19 h 30, n'ont pas fait l'objet de la réduction d'une demi-heure prévue par la note de service précitée.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6226

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3496